

PISCINE DU VAL D'ONZON

2023-003

DEL 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 mars 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie de Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

Date de convocation : 9 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Commune de Sorbiers :

Présents : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE

Absent excusé : Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX, Nathalie CHAPUIS

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présents : Marc CHAVANNE, Roger ABRAS

Absente excusée : Delphine MONIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présents : Jean-Luc PITAVAL, Ingrid ARNAUD

Commune de Marcenod :

Présent : Gilles THIZY

Absent excusé : Patrick FAURE

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

Absente excusée : Huguette THIZY

Commune de la Tour-en-Jarez :

Absents excusés : Jean-Luc BASSON, Christine PER

POUVOIRS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc PITAVAL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Budget primitif 2023

Au vu des éléments présentés dans le tableau joint à la présente délibération, le comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2023.

Ce budget tient compte de l'affectation des résultats anticipés 2022 proposée dans le point précédent. Les éléments essentiels du budget primitif sont les suivants :

Concernant la section de fonctionnement : 657 941 ,50 €

Les recettes prévisionnelles 2023 se décomposent comme suit :

- inscription du résultat de fonctionnement 2022 suivant l'affectation proposée au point précédent pour l'article 002, soit 81 506,46 €.
- régie de recette prévisionnelle à hauteur de 88 900,00 €
- remboursement par Sorbiers d'une part de rémunération du responsable de la piscine, pour sa mission de supervision du complexe sportif municipal, soit 24 000,00 €
- participation des communes à hauteur de 411 300,00 € au titre du fonctionnement et 38 000,00 € pour l'investissement relatif au remboursement des emprunts contractés en 2021 et 2022.

autres recettes : 14 154,00 €.

Concernant les charges 2023 :

- les charges de personnel ont été budgétées à hauteur de 410 960,00 € pour les agents mis à disposition par la commune de Sorbiers et les personnels SIVU ;
- réparations sur les installations-bâtiments (615221) : 25 000,00 €,
- le remboursement auprès de Sorbiers au titre des fluides est prévu à 115 000,00 €, portant le chapitre 011 à la somme de 202 481,00 €
- les intérêts de la dette, à hauteur de 1 000 €
- les amortissements s'élèvent à 2 350,00 €

Concernant la section d'investissement : 70 711,00 €

Au niveau des recettes, il est proposé d'inscrire :

- l'excédent 2022 reporté de 12 380,00 €
- la perception de FCTVA pour 16 999.96 €
- un virement de la section de fonctionnement pour 38 000,00 €
- les amortissements à hauteur de 2 350,00 €

Ces recettes sont destinées à couvrir les dépenses d'investissement 2023 suivantes :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 38 000,00 €
- des travaux de rénovation technique, à hauteur de 28 711,00 €
- pour l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel technique à hauteur de 4 000,00 €.

Le comité syndical :

Vu les articles du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 , 1612-2, L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4,

Vu la délibération n°2023-001 du 19 janvier 2023 portant Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 du budget du syndicat.

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Le secrétaire
Jean-Luc PITAVAL



Sorbiers, le 16 mars 2023

La Présidente,
Marie-Christine TROGNON

